

GRANDLYON
communauté urbaine

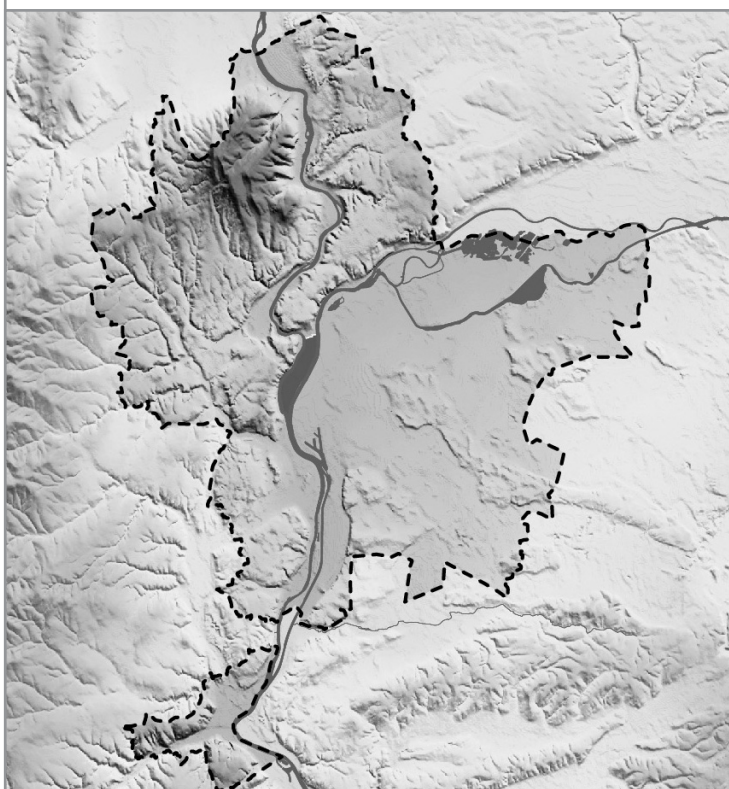
*Délégation Générale au Développement Urbain
Territoires et Planification*

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES

- Périmètres reportés

MISE À JOUR N°11
2013



LYON

1^{er} et 2^e arrondissement

Agence d'urbanisme
pour le développement
de l'agglomération lyonnaise



1 Périmètres de secteurs sauvegardés

- Néant

2 Périmètres de zones d'aménagement concerté (Z.A.C.)

- N°14 : ZAC Confluence 1^o phase (Lyon 2^{ème}) créée le 21.01.2003
- N°21 : ZAC Confluence 2^o phase (Lyon 2^{ème}) créée le 28.06.2010

3 Périmètres de programmes d'aménagement d'ensemble (P.A.E.)

- Néant

4 Périmètres dits "périmètres d'études"

- Néant

5 Périmètres de droit de préemption urbain (D.P.U.) renforcé

Par délibération de la Communauté urbaine de Lyon, le droit de préemption urbain renforcé est institué à :

- Lyon 1^{er} et 2^{ème} arrondissements, dans un périmètre délimité par : les rues de la Martinière, Sainte Catherine, Désirée et la place Louis Pradel au nord ; la Saône à l'ouest ; la rue Grenette et la place des Cordeliers au sud et le Rhône à l'est (délibération du 16.07.1990).
- Lyon 2^{ème} arrondissement, dans un périmètre délimité par : l'alignement sud de la rue Casimir Périer (c'est-à-dire la limite est de la SNCF, l'alignement sud de la rue Bichat, l'alignement est du quai Rambaud, l'alignement sud du cours de Verdun, l'alignement ouest du quai Perrache), sur l'immeuble situé 71 quai Perrache (parcelle cadastrale BE 12), sur les immeubles compris entre la rue Eynard, le quai Perrache et le cours Charlemagne (délibération du 20.04.1998).
- Lyon 1^{er} arrondissement, sur l'ensemble des immeubles suivants (délibération du 11.07.2005).

Adresse	Références cadastrales
19, rue d'Algérie	AT 43
7, rue Alma	AE 161
26, rue Burdeau	AP 47
28, rue Burdeau	AP 55
7, rue des Chartreux	AC 10
11 bis, rue Imbert Colomès	AO 22
2, rue Leynaud	AP 85
55, montée de la Grande Côte	AO 202
91, montée de la Grande Côte	AP 86
18, rue Romarin	AT 68
11, rue Royale	AN 28

- Lyon 1^{er} arrondissement, sur l'ensemble des immeubles suivants (délibération du 26.04.2010)

Adresse	Références cadastrales
1-3-5, rue Raymond	AL 3 - AL 5 AL 6
23, rue de Flesselles	AH 35
28, rue de l'Annonciade 7, impasse Fernand Rey	AI 69 - AI 70 AI 71
2, rue Pierre Blanc	AH 36
47, rue des Tables Claudiennes	AO 176

- Lyon 2^{ème} arrondissement sur l'ensemble des immeubles suivants (délibération du 26.04.2010)

Adresse	Références cadastrales
7, rue Clotilde Bizolon	AP 67
25, cours de Verdun	AX 68
25, rue Marc Antoine Petit	AZ 30
28, cours Charlemagne	AZ 75

- Lyon 1^{er} arrondissement sur l'ensemble des immeubles suivants (délibération du 12.09.2011)

Adresse	Références cadastrales
16, rue des tables Claudiennes	AO 166
1, quai Saint-Vincent	AB 110
90, montée de la grande Côte	AK 44

6 Périmètres de zones de préemption dans les espaces naturels sensibles (E.N.S.)

- Néant

7 Projets urbains partenariaux (P.U.P.)

- Néant